

Plan Régional pour l'Innovation 2016 - 2020

Bruxelles : capitale de l'innovation

1. Introduction

Dans sa Déclaration de Politique Régionale 2014-2019 (DPR), le Gouvernement bruxellois s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre les 3%¹ du PIB régional consacrés à la Recherche et à l'innovation en concentrant ses efforts selon les principes de la spécialisation intelligente.

La DPR prévoit par ailleurs de simplifier les mécanismes d'aide à la recherche, de faciliter l'accès au crédit pour la valorisation de recherches par les invests régionaux et de rationaliser les instruments économiques.

Dans le cadre de la Stratégie 2025, le Gouvernement bruxellois et les interlocuteurs sociaux ont notamment retenu l'adoption du nouveau plan régional d'innovation et la révision de l'Ordonnance de 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation comme priorités de la politique de soutien à la recherche pour l'année 2016.

La Secrétaire d'Etat chargée de la recherche scientifique et son administration, Innoviris, ont assuré la mise en œuvre de cette décision.

Le **Plan Régional d'Innovation 2016** a pour objectif d'approfondir les actions identifiées dans les versions précédentes² et d'intégrer les nouveaux éléments issus de l'évaluation du contexte socio-économique. Il se définit comme le cadre de référence de la politique de recherche en tant que **levier de développement socio-économique** et porteuse de bien-être pour les Bruxelloises et les Bruxellois.

Pour répondre au mieux aux enjeux bruxellois, toutes les actions proposées s'inscrivent dans une vision de la politique de recherche en **soutien aux autres compétences régionales**, notamment l'économie, l'environnement, l'énergie, la mobilité, le numérique, ...

De même, par souci de cohérence de l'action publique en matière de recherche et afin d'optimiser son impact, le PRI sera mis en œuvre dans le cadre d'une **collaboration renforcée avec les différents organismes publics régionaux** autour des missions spécifiques de ces organismes.

En particulier, et en lien avec les décisions gouvernementales relatives à la rationalisation des instruments économiques, la mise en place d'une coordination fonctionnelle entre Innoviris et la SRIB ainsi que le développement d'instruments financiers seront assurés, au bénéfice, notamment des entreprises innovantes.

Enfin, l'approche choisie pour l'élaboration du PRI 2016 aborde la politique de la recherche et de l'innovation au travers du prisme des interactions de la Région de

¹ Ce taux représente le total des dépenses réalisées par l'ensemble des acteurs de financement de la R&D actifs sur le territoire bruxellois: la Région de Bruxelles-Capitale, l'Autorité fédérale, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande et les entreprises.

² La politique de recherche, de développement et d'innovation bruxelloise s'appuyait jusqu'à présent sur deux documents : le plan régional pour l'Innovation validé par le Gouvernement bruxellois en 2006 et sa mise à jour datant de 2012.

Bruxelles-Capitale avec l'ensemble des niveaux de pouvoir actifs sur son territoire et de ses partenaires. Ainsi, le PRI entend transcender les limites institutionnelles de la Région dans une **dynamique de collaboration avec le fédéral, les entités fédérées et l'Union européenne**.

2. Méthodologie d'élaboration du PRI

Dans le cadre d'une mission de huit mois, le bureau de consultance Technopolis a accompagné Innoviris et la Secrétaire d'Etat en charge de la recherche scientifique dans la rédaction d'un plan d'action pour la recherche, le développement et l'innovation (RDI) au sein de la Région de Bruxelles Capitale. Les travaux se sont déroulés au cours de l'année 2015.

Le processus d'élaboration du PRI incluait une phase de **recherche documentaire** au cours de laquelle ont été notamment analysés le contexte, le potentiel, les forces et les faiblesses de la RDI en Région de Bruxelles-Capitale.

Cette phase a permis de réaliser l'**analyse SWOT** du système de RDI bruxellois et d'établir une première liste de neuf thématiques en phase avec le tissu économique de la Région, la déclaration de politique régionale et la Stratégie 2025 pour Bruxelles : TIC, santé, environnement – énergie – économie circulaire – éco-construction (ville durable), sécurité civile, industries culturelles et créatives, alimentation – métiers de bouche – Horeca, matériaux – mécanique – chimie, *smart city* (ville intelligente) et services.

Pour formuler des choix de niches de spécialisation fondés sur des données objectives, nous avons également procédé à l'**analyse quantitative** du positionnement de la Région pour chacune de ces thématiques en fonction d'indicateurs tels que l'emploi, le niveau de spécialisation par rapport aux régions de référence, les brevets, les publications, la participation aux programmes-cadres européens,...

Conçu dans un esprit fédérateur et collaboratif, la rédaction du PRI a impliqué, à tous les stades de son élaboration, un **large volet consultatif**, indispensable pour fédérer les acteurs de la recherche et de l'innovation, en particulier les entreprises, autour des enjeux spécifiquement bruxellois.

Ainsi, tout au long du processus, ce ne sont pas moins de 70 personnes qui ont été rencontrées au cours de 49 entretiens. Les six groupes de travail thématiques ont quant à eux rassemblé 142 participants.

Les personnes rencontrées sont issues de différents horizons : entreprises, Hautes Ecoles, Universités, institutions publiques régionales, représentants des Régions et Communautés belges, fédérations professionnelles, associations,...

Cette approche participative a favorisé l'appropriation de la démarche par tous les acteurs régionaux disposant d'une connaissance du système de RDI bruxellois et capables de contribuer à une politique d'innovation dynamique.

Par ailleurs, l'implication étroite des entreprises dans l'élaboration du document a permis d'assurer l'indispensable **découverte entrepreneuriale** nécessaire à toute stratégie de spécialisation intelligente.

Le PRI 2016 a été rédigé dans un souci de cohérence et de **complémentarité avec les documents stratégiques** régionaux existants et s'inscrit comme un des piliers de la Stratégie 2025.

Les travaux du consultant, qui ont servi de base à l'élaboration du PRI 2016, sont disponibles en annexe. Ils détaillent l'ensemble de la méthodologie suivie : résultats de la recherche documentaire, analyse quantitative, personnes rencontrées, analyse SWOT du système de RDI bruxellois, analyse des domaines d'activités stratégiques...

Au terme de cette démarche, le PRI reprend **quatre axes stratégiques transversaux** qui visent à améliorer globalement les performances du système bruxellois de RDI:

1. Améliorer la **chaîne de l'innovation**
2. Soutenir les **nouvelles formes d'innovation** et les **nouveaux acteurs** de la RDI
3. Améliorer la **communication** et la **sensibilisation** autour de la RDI
4. Assurer une **gouvernance élargie**, participative et performante du plan régional d'innovation

Les actions liées aux axes transversaux sont applicables à tous les secteurs d'activité parmi lesquels, bien entendu, les domaines d'activité stratégiques (DAS) identifiés dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente.

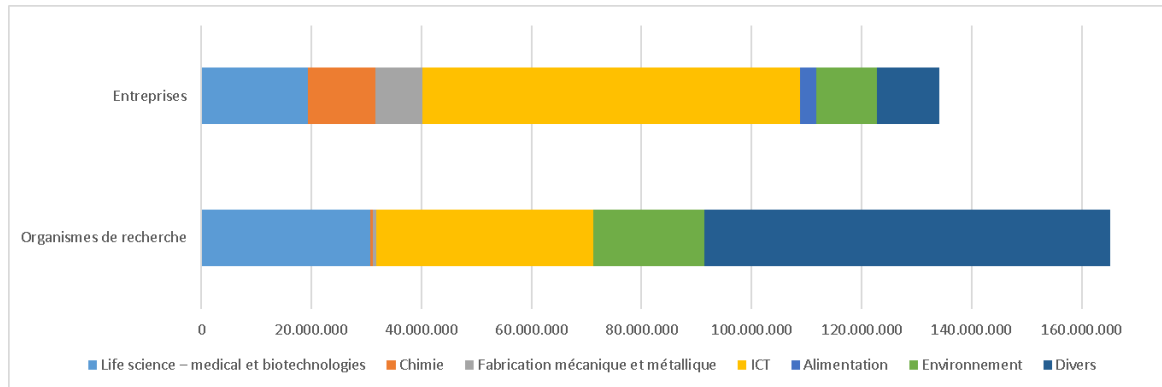
Le cinquième axe est, lui, centré sur les **domaines d'activités stratégiques** (DAS) sélectionnés à l'issue de l'analyse quantitative, aux entretiens et groupes de travail avec tous les acteurs de la chaîne de l'innovation (académiques, institutionnels, entreprises):

1. **Santé** - Médecine personnalisée
2. **Environnement** - Economie verte
3. **TIC** - Economie numérique

La sélection des trois DAS (parmi les neuf thématiques issues de l'analyse SWOT) s'est notamment basée sur l'impact des domaines concernés sur plusieurs secteurs d'activité connexes. Cette approche offre une assise suffisamment large pour induire un portefeuille diversifié d'activités associées, se renforçant mutuellement grâce à des synergies, des écosystèmes de secteurs connexes et des effets d'entraînement.

Comme l'indique la figure ci-dessous, les DAS issus des analyses qualitative et quantitative du système de RDI bruxellois viennent confirmer les secteurs dans lesquels les bénéficiaires actuels d'Innoviris sont actifs.

Figure 1- Répartition des montants (€) alloués par Innoviris selon le type de bénéficiaires (2004-2014)



Source : Innoviris.

Vu le caractère bottom-up des mécanismes d'aide d'Innoviris dédiés aux entreprises, on peut conclure de ce graphique que les DAS sélectionnés correspondent bien à la réalité de l'écosystème entrepreneurial bruxellois, ces domaines représentant, sur la période 2004-2014, deux tiers des montants alloués.

Enfin, la compatibilité et la complémentarité des actions proposées avec les projets retenus dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 est de nature à renforcer les résultats attendus des investissements de ce Fonds Structurel, puisque l'intégralité des montants consacrés à l'objectif thématique 1 du PO FEDER (renforcement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation) serviront à financer des initiatives relevant de ces DAS.

Notons, qu'il n'y a aucune volonté d'exclure des secteurs particuliers. Dans le souci de maintenir une dynamique entrepreneuriale à la pointe de l'innovation, la Région de Bruxelles-Capitale reste ouverte aux nouvelles opportunités. L'approche bottom-up (ascendante) permettra, au terme d'un processus d'objectivation (SWOT), l'émergence de nouveaux secteurs niches.

En outre, le soutien qui est apporté aux acteurs évoluant dans les trois DAS irriguera l'ensemble de l'économie bruxelloise.

Santé - Médecine personnalisée

A Bruxelles, le secteur de la santé représente plus de 10.000 emplois répartis au sein de 400 entreprises dont la majorité sont des micro-entreprises. Elles se situent essentiellement dans le secteur pharmaceutique (45%) ou des dispositifs médicaux (30%) et des services (25%)³

En matière de santé, les atouts de la Région résident dans son grand pôle hospitalo-universitaire et la forte concentration de personnes aux profils socio-culturels variés. Ceci constitue un terreau propice pour les essais cliniques, les collaborations entre les différentes disciplines scientifiques (sciences de l'ingénieur, sciences de la vie, ...).

La recherche médicale dans la Région est notamment reconnue en oncologie, pour les maladies chroniques et neurodégénératives, les dispositifs médicaux et l'ingénierie médicale.

L'écosystème ICT dynamique et réputé de la Région sera davantage exploité au bénéfice du secteur de la santé.

L'objectif du domaine d'activité stratégique « Médecine personnalisée et bien être » est donc de capitaliser sur ces atouts afin **d'améliorer la performance des soins et la qualité de vie des patients.**

Les champs porteurs d'innovation⁴ résident dans le développement de thérapies et de services personnalisés, l'amélioration de la chaîne de soin de l'hôpital au domicile (e-santé) et la prévention par l'amélioration de la qualité de vie environnementale et nutritionnelle.

Environnement - Economie verte

Le secteur de l'environnement représente plus de 33.000 emplois en Région de Bruxelles-Capitale, essentiellement dans la construction, la production et la distribution d'énergie et d'eau.

L'objectif du domaine d'activité stratégique « Economie verte » est de tirer profit de la mise en œuvre du programme régional en économie circulaire (PREC) et de la stratégie « smart city » pour **améliorer la qualité de vie des habitants en milieu urbain.**

Les champs porteurs d'innovation résident notamment dans l'efficacité énergétique, la chimie durable, l'économie circulaire et la mobilité.

³ Etude 2014 de Lifetech.brussels, données de 2012.

⁴ Filières offrant les plus grandes perspectives d'innovation en réponse à des nouveaux besoins, usages et applications.

TIC - Economie numérique

Par économie numérique, il faut entendre les technologies de l'information et de la communication mais également leur intégration dans l'ensemble des secteurs de la vie économique.

L'économie numérique représente plus de 40.000 emplois en Région de Bruxelles-Capitale essentiellement dans le secteur des logiciels. Une récente étude démontre même que le secteur des TIC représente 60% des emplois dans l'industrie technologique.

A Bruxelles, l'économie numérique peut se targuer d'une expertise locale largement reconnue, renforcée par une forte concentration d'institutions d'enseignement supérieur actives dans ce domaine.

L'objectif du domaine d'activité stratégique « Economie numérique » est **d'accompagner la transformation économique par les TIC.**

Dans le cadre du PRI 2016, les technologies numériques supportent directement les domaines d'activité stratégiques « médecine personnalisée » et « économie verte ». Plus largement, les médias et les industries culturelles et créatives sont également des domaines d'application importants des technologies numériques en Région de Bruxelles-Capitale.

Les champs porteurs d'innovation résident dans les technologies déclinables dans de nombreuses applications et notamment : le data (collecte, traitement et analyse de données), le SaaS (Software-as-a-Service), l'Internet of Things (objets connectés), la sécurité informatique et le traitement de l'image.

3. Mise en œuvre du PRI 2016

La mise en œuvre concrète du PRI 2016 transformera progressivement l'écosystème bruxellois de la RDI.

Cela implique d'adapter les mécanismes de soutien existants et d'en introduire de nouveaux dans l'éventail des mesures de financement d'Innoviris.

La révision de l'Ordonnance du 26 mars 2009 portant sur la promotion de la recherche, le développement et l'innovation permet de faire évoluer le cadre juridique de soutien à la recherche et ainsi d'améliorer le soutien à l'ensemble du processus d'innovation.

Les actions du PRI 2016 mettent en œuvre ces nouveaux instruments et décrivent les modifications à réaliser sur les instruments existants tant pour le soutien aux entreprises qu'aux organismes de recherche. Pour les entreprises, le PRI prévoit des mesures de soutien quel que soit le stade de développement (en développement – start-up ou en phase de croissance –scale-up).

On retrouve également dans le PRI 2016 des mesures favorisant la notoriété des dispositifs d'aide l'innovation, le renforcement des clusters, l'exploitation de nouvelles formes d'innovation telles que l'innovation sociale, la valorisation du savoir-faire de la Région de Bruxelles-Capitale, et bien d'autres.

L'informatisation et l'automatisation entraîneront une importante mutation du marché du travail⁵, c'est pourquoi en marge des actions visant à soutenir l'innovation dans le secteur des TIC à proprement parler, le PRI 2016 mettra un accent particulier sur la sensibilisation et la formation afin de doter les Bruxellois des compétences nécessaires pour tirer profit des développements du numérique.

Le tableau en annexe détaille l'ensemble des actions du PRI avec un échéancier et l'identification des acteurs impliqués.

4. Gouvernance du PRI 2016

Le PRI 2016 a été conçu dans la perspective de diffuser largement une **vision partagée quant à la politique régionale de RDI**. Il appelle donc la mise en œuvre d'une gouvernance participative. Ainsi, chaque action du PRI implique la contribution d'un ou plusieurs acteurs de la RDI, qu'il s'agisse d'entreprises, d'organismes en charge de leur accompagnement, de leur financement ou de leur hébergement, des fédérations professionnelles, des institutions de recherche ou des bureaux de transfert de technologie (les TTO).

Afin de garantir la réalisation concertée des actions et l'atteinte des objectifs du PRI, il convient d'assurer une coordination efficace de tous ces acteurs et un pilotage rigoureux de l'avancement du PRI. Cette coordination veillera tout particulièrement à :

- la complémentarité et la transparence de l'action des organismes publics régionaux chargés du soutien aux entreprises ;
- la coopération renforcée entre les organismes publics, le monde académique, les fédérations professionnelles et les entreprises autour de ces actions ;
- la nécessaire articulation entre les actions spécifiques et les actions transversales.

Dans cet esprit d'action concertée, la colonne « acteurs » du tableau des actions liste, par ordre alphabétique, les organismes impliqués dans la mise en œuvre. Pour s'assurer de l'engagement approprié des organismes concernés, chaque acteur désignera son représentant chargé de contribuer à la réalisation des actions.

En fonction du rôle assumé dans la mise en œuvre d'une action, un ou plusieurs acteurs pourraient, à l'issue d'une concertation, être désignés comme pilotes. Lorsque cela s'avère nécessaire, de nouveaux acteurs peuvent être intégrés.

En étroite relation avec la Secrétaire d'Etat chargée de la Recherche scientifique, Innoviris sera chargé de la coordination globale du PRI et veillera à la réalisation des actions transversales.

⁵ De récentes études américaines démontrent que la révolution numérique pourrait mener à une disparition de 47% des emplois.

Des comités d'innovation, constitués des acteurs publics et privés concernés, assureront le suivi des actions liées aux DAS. Ces comités seront organisés au travers d'une structure existante : le Conseil régional de la Politique Scientifique.

Le pilotage de la politique régionale de recherche et d'innovation ainsi que l'évaluation de son état d'avancement par rapport aux objectifs fixés s'appuieront sur trois types d'indicateurs:

- les étapes clé d'implémentation ;
- les indicateurs de réalisation d'une action ;
- les indicateurs de résultat.

Les indicateurs sont regroupés dans un tableau de bord qui sera mis à jour par Innoviris.

En appui à la coordination du PRI, une plateforme de veille stratégique commune sera mise en place afin de suivre l'évolution des Domaines d'Activité Stratégique (DAS) en termes de technologies, de marchés, d'acteurs, de réglementation,... Cette plateforme se basera sur les informations disponibles auprès d'organismes disposant déjà de données, et articulera ses travaux avec le Bureau bruxellois de planification.

En termes de ressources, le tableau ci-dessous fournit, à titre indicatif, l'évolution attendue des budgets publics bruxellois de recherche (crédits d'engagement) à l'horizon 2020 suite à la mise en œuvre du PRI.

Ce budget prévisionnel a été établi sous réserve des contraintes budgétaires de la Région et de l'approbation de l'ordonnance budgétaire annuelle de la Région de Bruxelles-Capitale.

Tableau 1 : Evolution des crédits d'engagement Innoviris (€)

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
38 025 000	43 961 000	57 162 000	62 511 585	67 861 170	73 210 755	78 560 340

Les montants indiqués dans le tableau 1 concernent exclusivement les dépenses publiques propres à la Région bruxelloise. Ils sont estimés sur la base de l'évolution nécessaire pour atteindre le seuil de 3% du PIB - comme recommandé dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » - sachant que les dépenses de R&D bruxelloises (publiques et privées) s'élevaient à 1,52% en 2013.

Bien entendu, l'atteinte de l'objectif de 3% part de l'hypothèse que tous les acteurs institutionnels actifs sur le territoire bruxellois⁶ appliqueront une progression similaire de leurs investissements en R&D en Région de Bruxelles-Capitale.

⁶ A savoir l'Autorité fédérale, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande et les entreprises.

Une collaboration avec le Bureau bruxellois de la planification et la Politique scientifique fédérale permettra de disposer d'une analyse détaillée des dépenses de R&D, notamment le suivi des investissements privés.

Le PRI 2016 a vocation à évoluer régulièrement pour intégrer les évolutions du contexte de la RDI. A cet effet, Innoviris procèdera, deux fois par an, à un suivi de l'état d'avancement des actions et proposera les adaptations nécessaires. Ces états d'avancement seront présentés au Conseil régional de la Politique Scientifique et communiqués aux Ministres concernés.

Par ailleurs, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale réalisera une évaluation du PRI à mi-parcours, au courant de l'année 2018.

Ce bilan évaluatif sera présenté au Conseil Economique et social ainsi qu'au Conseil régional de la Politique scientifique.